

POUR LA SINGULIERE AFFECTION QU'AVONS A LUY

# BURGUNDICA

## XXIV



POUR LA SINGULIERE AFFECTION QU'AVONS A LUY

ÉTUDES BOURGUIGNONNES OFFERTES  
À JEAN-MARIE CAUCHIES

sous la direction de

Paul DELSALLE, Gilles DOCQUIER,  
Alain MARCHANDISSE & Bertrand SCHNERB



BREPOLS

Collection

# BURGUNDICA

Peu de périodes, de tranches d'histoire ont suscité et continuent à susciter auprès d'un large public autant d'intérêt voire d'engouement que le «siècle de Bourgogne». Il est vrai qu' à la charnière de ce que l'on dénomme aussi vaguement que commodément «bas Moyen Âge» et «Renaissance», les douze décennies qui séparent l'avènement de Philippe le Hardi en Flandre (1384) de la mort de Philippe le Beau (1506) forment un réceptacle d'idées et de pratiques contrastées. Et ce constat s'applique à toutes les facettes de la société. La collection *Burgundica* se donne pour objectif de présenter toutes ces facettes, de les reconstruire – nous n'oserions écrire, ce serait utopique, de les ressusciter – à travers un choix d'études de haut niveau scientifique mais dont tout «honnête homme» pourra faire son miel. Elle mettra mieux ainsi en lumière les jalons que le temps des ducs Valois de Bourgogne et de leurs successeurs immédiats, Maximilien et Philippe de Habsbourg, fournit à l'historien dans la découverte d'une Europe moderne alors en pleine croissance.

Avec le concours financier de la Fondation pour la protection du patrimoine culturel, historique et artisanal (Lausanne)

Illustration de couverture : *Débat de l'honneur*, trad. JEAN MIÉLOT, BRUXELLES, KBR, ms. 9278-80, fol. 1r.

© 2017, Brepols Publishers n.v., Turnhout, Belgium.

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system, or transmitted, in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording, or otherwise without the prior permission of the publisher.

D/2017/0095/96

ISBN 978-2-503-56483-8

e-ISBN 978-2-503-56556-9

DOI 10.1484/M.BURG-EB.5.108021

Printed in the EU on acid-free paper.

© BREPOLS PUBLISHERS

THIS DOCUMENT MAY BE PRINTED FOR PRIVATE USE ONLY.  
IT MAY NOT BE DISTRIBUTED WITHOUT PERMISSION OF THE PUBLISHER.

# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                                                                                           |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| PRÉFACE .....                                                                                                                                                                             | IX  |
| LE CARNET D'ADRESSES D'ÉRASME OU L'ART D'UTILISER SES RÉSEAUX                                                                                                                             |     |
| Franz BIERLAIRE .....                                                                                                                                                                     | 1   |
| « LE PRINCE DES TRENTÉ DENIERS ». JEAN IV DE CHALON-ARLAY, PRINCE<br>D'ORANGE, ENTRE FRANCE ET BOURGOGNE (1468-1482)                                                                      |     |
| Georges BISCHOFF .....                                                                                                                                                                    | 15  |
| L'ORDRE DU JOUR POLITIQUE DES ASSEMBLÉES REPRÉSENTATIVES DES<br>PAYS-BAS AUX XIV <sup>e</sup> ET XV <sup>e</sup> SIÈCLES                                                                  |     |
| Wim BLOCKMANS .....                                                                                                                                                                       | 25  |
| MAXIMILIEN D'AUTRICHE OU LE JEUNE CHARLES QUINT ? ENLUMINURE ET<br>POLITIQUE DANS LE <i>LIVRE DE CŒUR</i> DE MALINES (1515)                                                               |     |
| Éric BOUSMAR .....                                                                                                                                                                        | 43  |
| LES OUVERTURES DE TIR POUR ARME À FEU DANS LES PAYS-BAS BOURGUIGNONS<br>AUX XIV <sup>e</sup> ET XV <sup>e</sup> SIÈCLES. NOTES SUR QUELQUES JALONS CHRONOLOGIQUES                         |     |
| Philippe BRAGARD .....                                                                                                                                                                    | 53  |
| LA SOCIÉTÉ FACE AUX CRISES DES XIV <sup>e</sup> -XV <sup>e</sup> SIÈCLES. ATTITUDES ET MESURES<br>CONTRE LA PESTE EN PAYS BOURGUIGNONS                                                    |     |
| Neithard BULST .....                                                                                                                                                                      | 75  |
| LA NOBILTÀ ITALIANA ALLA FINE DEL MEDIOEVO. QUALCHE CONSIDERAZIONE                                                                                                                        |     |
| Giorgio CHITTOLINI .....                                                                                                                                                                  | 83  |
| LE REGISTRE AUX RELIEFS DE L'ABBAYE SAINT-WULMER DE BOULOGNE                                                                                                                              |     |
| Isabelle CLAUZEL .....                                                                                                                                                                    | 91  |
| UNE PRINCESSE EN DIPLOMATIE : L'ENTREVUE DE 1439 ENTRE ISABELLE DE<br>PORTUGAL, DUCHESSE DE BOURGOGNE, ET SON ONCLE HENRY BEAUFORT,<br>ÉVÊQUE DE WINCHESTER, DIT LE CARDINAL D'ANGLETERRE |     |
| Philippe CONTAMINE .....                                                                                                                                                                  | 103 |
| GRISES OU NOIRES ? LES SŒURS SOIGNANTES DES TIERS ORDRES FRANCISCAIN<br>ET DOMINICAIN DANS LE NORD DE LA FRANCE DE LA FIN DU XIV <sup>e</sup> SIÈCLE AU<br>CONCILE DE TRENTE              |     |
| Bernard DELMAIRE .....                                                                                                                                                                    | 113 |
| « L'EMPEREUR, SA FEMME ET LE [GRAND] PRINCE... » À BESANÇON, AUTOMNE 1442                                                                                                                 |     |
| Laurence DELOBETTE-DELSALLE .....                                                                                                                                                         | 129 |

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                                                                               |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| NOTE SUR LES COMTOIS, LES FRANCS-COMTOIS, LES BOURGUIGNONS,<br>LES BOURGUIGNONS SALÉS ET AUTRES SÉQUANAIS (XV <sup>e</sup> -XVII <sup>e</sup> SIÈCLES)<br>Paul DELSALLE ..... | 141 |
| UNE PRÉVISION DE LA DESTRUCTION DE LIÈGE : LA PRÉDICATION DE<br>CARÈME DU CARME JEAN SORETH À LIÈGE EN 1451<br>Jean-Pierre DELVILLE.....                                      | 149 |
| LES RELATIONS BURGUNDO-SAVOYARDES VUES DE LA SAVOIE À LA FIN DU<br>MOYEN ÂGE. ESSAI DE SYNTHÈSE<br>Bernard DEMOTZ.....                                                        | 163 |
| L'INITIATION DE RICHELIEU À BRUXELLES ET LIÈGE PAR JEAN<br>PÉRICARD (1616)<br>Bruno DEMOULIN .....                                                                            | 173 |
| CHARLES LE HARDI DEVANT NANCY (1476/77) : FOLIE SUICIDAIRE,<br>STRATÉGIE MILITAIRE OU CRISE DE L'ÉTAT BOURGUIGNON ?<br>Michael DEPRETER.....                                  | 177 |
| <i>NE S'ESBAHIR DE RIENS</i> : OLIVIER DE LA MARCHE ET LES VERTUS DE<br>L'ÉQUANIMITÉ<br>Jean DEVAUX.....                                                                      | 187 |
| CONVOI EXCEPTIONNEL OU TOURNÉE DE GALA :<br>NÉGOCIATIONS, RETOUR ET ACCUEIL DE MARGUERITE D'AUTRICHE, ÉPOUSE<br>RÉPUDIÉE, DANS LES PAYS-BAS (1493)<br>Gilles DOCQUIER .....   | 195 |
| JE DIS À CHEUS OÙ FU REBELLION. CHANSONS POLITIQUES EN MOYEN<br>NÉERLANDAIS AUTOUR DE 1500<br>Jan DUMOLYN, Jelle HAEMERS .....                                                | 207 |
| LE <i>PREMIER VOYAGE DE CHARLES QUINT EN ESPAGNE</i> DE LAURENT VITAL,<br>CHRONIQUEUR DE CHARLES QUINT<br>Jonathan DUMONT.....                                                | 221 |
| LE BEAU DES BEAULS. TURISMO FLAMENCO EN ESPAÑA EN LA ÉPOCA DE FELIPE EL<br>HERMOSO<br>Raymond FAGEL.....                                                                      | 229 |
| ASPECTS DU CLIMAT EN FRANCHE-COMTÉ AU MOYEN ÂGE<br>Pierre GRESSER.....                                                                                                        | 237 |
| LE MODÈLE BOURGUIGNON DE GARDE ROYALE DANS L'EUROPE<br>DES XV <sup>e</sup> ET XVI <sup>e</sup> SIÈCLES : SUCCÈS ET DÉVELOPPEMENT<br>José Eloy HORTAL MUÑOZ .....              | 253 |

|                                                                                                                                                                            |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| L'ENJEU MULHOUSIEN POUR CHARLES LE TÊMÉRAIRE (1469-1477)<br>Odile KAMMERER .....                                                                                           | 263 |
| NUÑO DE GUMIEL, TESORERO CASTELLANO DE FELIPE EL HERMOSO (INGRESOS<br>Y GASTOS EN 1506)<br>Miguel Ángel LADERO QUESADA.....                                                | 275 |
| LE TESTAMENT DE JEAN III DE LUXEMBOURG ET DE JEANNE DE BÉTHUNE<br>(17 AVRIL 1430)<br>Alain MARCHANDISSE, Bertrand SCHNERB .....                                            | 291 |
| ÉCRIRE LA DÉFAITE MILITAIRE EN PAYS BOURGUIGNON. POUR UNE<br>RÉÉVALUATION DU DISCOURS SUR LA GUERRE<br>Christophe MASSON.....                                              | 311 |
| LA « MAISON DE BOURGOGNE ». ORIGINES, USAGES ET DESTINÉES<br>D'UN CONCEPT<br>Jean-Marie MOEGLIN.....                                                                       | 319 |
| LE BÂTARD VAUTHIER ET SES FEUX PUANTS (1403). À PROPOS D'UN<br>PARTISAN NEUCHÂTELOIS DES DUCS DE BOURGOGNE<br>Jean-Daniel MOREROD, Grégoire OGUEY.....                     | 333 |
| DER <i>TEUERDANK</i> UND DIE NIEDERLANDE<br>Heinz NOFLATSCHER .....                                                                                                        | 347 |
| CLAUDE DE LA PALUD, UN SEIGNEUR FRANC-COMTOIS ENTRE<br>BOURGOGNE, FRANCE, EMPIRE, SAVOIE ET ITALIE (v. 1460-1517)<br>Jacques PAVIOT.....                                   | 361 |
| L'HYPOTHÈSE D'UNE TRANSTEXTUALITÉ ENTRE LES LETTRES DE RÉMISSION<br>DES DUCS DE BOURGOGNE ET LA LITTÉRATURE DE FICTION DU XV <sup>e</sup> SIÈCLE<br>Walter PREVENIER ..... | 373 |
| BRUGES ENTRE DEUX MONDALISATIONS : 1250-1550<br>Pierre RACINE.....                                                                                                         | 381 |
| LA MORT DE PIERRE LE CRUEL DANS LES MANUSCRITS ENLUMINÉS DES<br><i>CHRONIQUES</i> DE FROISSART<br>Christiane RAYNAUD .....                                                 | 393 |
| DE ZAAK DRAECK : ANTWERPEN TEGENOVER ZIERIKZEE. EEN INTERSTEDELIJK<br>CONFLICT TIJDENS DE VLAAMSE OPSTAND<br>Louis SICKING.....                                            | 405 |

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                                                                                                |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| VAN TRESORIE NAAR ARCHIEF. DE INVENTARIS VAN DE OORKONDEN<br>VAN HENEGOUWEN UIT 1409<br>Robert STEIN .....                                                                                     | 417 |
| UNE APPROCHE DE LA DÉVOTION PRIVÉE DES DIJONNAIS VERS 1400<br>Vincent TABBAGH .....                                                                                                            | 435 |
| LE PRINCE, LA VILLE, L'ÉGLISE. QUELQUES ASPECTS SOUS LES DUCS<br>VALOIS À POLIGNY (JURA)<br>Jacky THEUROT .....                                                                                | 443 |
| DE DION-LE-VAL À ENGHEN POUR FINIR EN CAISSE ?<br>OU L'HISTOIRE DE VITRAUX DU XVI <sup>e</sup> SIÈCLE PRESQUE OUBLIÉS<br>Yvette VANDEN BEMDEN .....                                            | 459 |
| UN FANTASME HISTORIOGRAPHIQUE ? LA PUBLICATION DES SOURCES<br>SERVANT À L'HISTOIRE DES ASSEMBLÉES D'ÉTATS DES PAYS-BAS<br>Marie VAN ECKENRODE .....                                            | 479 |
| LES BOURGUIGNONS ET LE DROIT DE PATRONAGE :<br>LUTTE INEXTRICABLE ENTRE LE PAPE ET LE GALLICANISME ?<br>Paul VAN PETEGHEM .....                                                                | 491 |
| TROUBLES LIÉGEOIS. RÉMINISCENCES DE LA BATAILLE D'OTHÉE<br>(23 SEPTEMBRE 1408) DANS LES SOURCES NARRATIVES EN<br>MOYEN-NÉERLANDAIS DU XV <sup>e</sup> SIÈCLE<br>Jeanne VERBIJ-SCHILLINGS ..... | 501 |
| CHARLES LE HARDI A-T-IL INVENTÉ LA RÉVOLUTION MILITAIRE ? LES RÉFORMES<br>DES ARMÉES BOURGUIGNONNES DE 1467 À 1477<br>Quentin VERREYCKEN .....                                                 | 515 |
| QUE FAIT SAINT BERNARD CHEZ SAINT SERVAIS ?<br>LA RIVALITÉ FRANCO-BOURGUIGNONNE DANS LE MANUEL<br>D'HISTOIRE DU JEUNE PHILIPPE LE BEAU<br>Hanno WIJSMAN .....                                  | 523 |
| PHILIPPE LE BON ET L'ÉCONOMIE DES PAYS-BAS.<br>L'APPORT DES ORDONNANCES<br>Jean-Marie YANTE .....                                                                                              | 537 |
| TABULA GRATULATORIA .....                                                                                                                                                                      | 551 |
| ILLUSTRATIONS COULEURS .....                                                                                                                                                                   | 555 |





## PRÉFACE

### Les éditeurs du volume

Le lecteur tient entre les mains le dernier élément d'un « triptyque » mis en chantier, voici quelques années maintenant, pour célébrer notre ami Jean-Marie Cauchies. Il fait suite aux volumes remis au cours de la cérémonie qui s'est tenue à Bruxelles, au sein de l'Université Saint-Louis qui a tant compté dans sa vie d'enseignant et de chercheur, le 29 novembre 2016, jour anniversaire du jubilaire. L'un, publié par l'association Hannonia, Centre d'information et de contact des cercles d'histoire, d'archéologie et de folklore du Hainaut, contient 28 contributions axées sur de passionnants épisodes de l'histoire de cette principauté, puis province, qui est celle des racines de Jean-Marie<sup>1</sup>. L'autre, paru sous le sceau des Presses de l'Université Saint-Louis – Bruxelles, consiste en un beau recueil de mélanges d'histoire du droit et des institutions, balayant un spectre chronologique large, du IX<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle, une matière qui continue d'être à la croisée des questionnements de son abondante production scientifique<sup>2</sup>. Restait à faire paraître l'ouvrage consacré au contexte historique dans lequel Clio allait trouver l'un de ses disciples les plus productifs et talentueux : les XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, l'époque des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois et de leurs successeurs Habsbourg. C'est désormais chose faite.

Membre correspondant (2002), puis titulaire (2004) de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique et de la Commission royale d'Histoire de Belgique (1996), Docteur *honoris causa* des Universités de Lyon-III Jean Moulin (2001) et de Haute-Alsace à Mulhouse (2007), Professeur aux universités Saint-Louis de Bruxelles et catholique de Louvain, Secrétaire général du Centre européen d'Études bourguignonnes, Jean-Marie Cauchies a connu un parcours académique et une carrière universitaire prestigieux et exemplaires.

Il n'y a pas lieu, dans les pages qui suivent, de retracer en détail la biographie et les nombreuses facettes de l'impressionnant *curriculum vitae* de Jean-Marie. D'autres l'ont fait avec brio – et une bonne dose de détails truculents – dans une introduction qui en livre les faits marquants<sup>3</sup>. Qu'il nous soit cependant permis de pointer ici les principaux linéaments de l'homme de terrain, non celui du pèlerin avide de chausser ses godillots pour avaler les kilomètres, ni celui du meilleur spécialiste en liaisons fer-

---

1 *Hainaut. La terre et les hommes. Mélanges offerts à Jean-Marie Cauchies par Hannonia à l'occasion de son soixante-cinquième anniversaire*, dir. C. DEPAUW, P. DESMETTE, L. HONNORÉ, M. MAILLARD-LUYPAERT, Mons, 2016.

2 *Légiférer, gouverner et juger. Mélanges d'histoire du droit et des institutions (IX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle) offerts à Jean-Marie Cauchies à l'occasion de ses 65 ans*, dir. É. BOUSMAR, P. DESMETTE, N. SIMON, Bruxelles, 2016.

3 *Ibid.*, p. 23-52. Cette introduction est suivie (p. 53-95) d'une liste exhaustive des publications de Jean-Marie Cauchies, jusqu'en 2016, hors comptes rendus et recensions cependant. On se référera également aux témoignages qu'il a personnellement livrés, notamment l'entretien réalisé pour l'Académie royale de Belgique en 2008 (sous forme de capsules vidéos accessibles sur le lien <https://lacademie.tv/conferences/rencontre-avec-jean-marie-cauchies>), l'exercice d'« ego-histoire », intitulé « Le duc, la loi, les libertés : itinéraires d'un « passeur » », mené lors de la 24<sup>e</sup> journée d'étude du Réseau des Médiévistes belges de Langue française qui s'est tenue à l'Université de Liège, le 23 mai 2011, ou encore l'interview accordée à Nicolas Simon et Quentin Verreycken le 23 avril 2015 – qu'ils ont eu l'amitié de nous fournir dans son intégralité.

roviaires du continent européen, mais bien celui du praticien des institutions bourguignonnes qu'il connaît et maîtrise mieux que personne.

Ce cheminement remonte aux premières années, celles d'une enfance heureuse dans un cocon familial où, grâce à une mère institutrice, le jeune Jean-Marie – né le 29 novembre 1951 – se montre avide de lectures et assidu aux études, et, grâce à un père chef de gare à Quaregnon, il a le loisir de découvrir nombre de sites et de monuments à travers le territoire belge. L'attrait pour le passé se précise déjà à cet instant. Survient un petit événement d'apparence anecdotique, mais qui est révélateur au vu de son futur parcours dans les coulisses de la cour bourguignonne : usant ses culottes sur les bancs de l'école communale, il reçoit un petit album orné de chromos consacré aux « Visages de notre passé », en l'occurrence à la figure de Philippe le Bon<sup>4</sup>. Avec ses reproductions en couleurs de miniatures et de tableaux d'époque, ce cadeau agit sur son esprit curieux comme un « déclic vers l'époque bourguignonne » et, aujourd'hui encore, celui-ci est conservé religieusement par son propriétaire. Sans aucun doute aussi, les ouvrages de vulgarisation historique l'attirent-ils très tôt, à l'image de la collection *Nos Gloires*, entrée dans la bibliothèque familiale peu après et qui lui servira à fixer dans sa mémoire le portrait des « grands hommes » et les « hauts faits » d'une histoire de Belgique... qu'il enseignera plus tard<sup>5</sup>. Viennent ensuite les volumes illustrés de la monumentale *Histoire de Belgique* d'Henri Pirenne achetés, avec le consentement parental, à l'un de ses professeurs pendant ses années d'enseignement secondaire. Cette synthèse capte l'attention de l'adolescent ; il y a fort à parier que les chapitres consacrés aux ducs de Bourgogne ont contribué à nourrir son imaginaire et à susciter un engouement précoce de plus en plus prononcé.

C'est tout naturellement qu'il « officialise » ce choix par une candidature en Histoire aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles (1968-1970) – où il découvre la monographie de John Bartier sur les *Légistes et gens de finances au xv<sup>e</sup> siècle* qui lui fait connaître « des hommes au travail », donnant vie et corps aux institutions<sup>6</sup> –, puis une licence à l'Université catholique de Louvain (1970-1972). Et c'est dans cette même logique qu'il fait honneur au Grand Duc d'Occident en consacrant son mémoire à l'œuvre législative de ce prince pour le comté de Hainaut, sur une idée soufflée par Maurice-Aurélien Arnould<sup>7</sup>. Ces études, menées brillamment par cet étudiant âgé à peine de 21 ans, lui ouvrent les portes du doctorat, sous la houlette du Professeur Philippe Godding. Bénéficiant de mandats de stagiaire (1972-1973) et d'aspirant (1973-1978) du Fonds national de la Recherche scientifique, il poursuit ses travaux en étendant toutefois sa période chronologique jusqu'aux premières années du xvi<sup>e</sup> siècle. En ce sens, la lecture des monographies – devenues des classiques – consacrées aux ducs Valois par Richard Vaughan et à l'archiduc (puis empereur) Maximilien d'Autriche par Hermann Wiesflecker a pétri ses réflexions et son approche sur la période. Entré dans le cénacle des colloques professionnels, Jean-Marie y rencontre des historiens, doctorants comme lui ou chercheurs confirmés, dont les écrits l'inspirent et le stimulent : Pierre

4 *Philippe le Bon, Grand Duc d'Occident*, [Bruxelles], [195...].

5 Il reconnaît volontiers s'être « nourri » de ces illustrations qui lui « revenaient régulièrement à la mémoire ». Cf. J.-M. CAUCHIES, *Conclusions. Enseigner l'histoire de Belgique : narration et consensus, dans À l'aune de Nos Gloires : édifier, narrer et embellir par l'image. Actes du colloque tenu au Musée royal de Mariemont les 9 et 10 novembre 2012*, éd. B. FEDERINOV, G. DOCQUIER, J.-M. CAUCHIES, Morlanwelz-Bruxelles, 2015, p. 236.

6 J. BARTIER, *Légistes et gens de finances au xv<sup>e</sup> siècle. Les conseillers des ducs de Bourgogne, Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, 2 vol., Bruxelles, 1955-1957.

7 J.-M. CAUCHIES, *Les ordonnances de Philippe le Bon pour le comté de Hainaut (1427-1467)*, Mémoire de licence en histoire, Université catholique de Louvain, 1972.

Cockshaw, Philippe Cullus, Robert Wellens, Jan Van Rompaey, Wim Blockmans, Walter Prevenier pour n'en citer que quelques-uns. Certains points spécifiques, tels la législation monétaire, le rôle du Grand Conseil de Malines, les écorcheurs, les messagers et les messageries ou la désertion dans les armées bourguignonnes, sont déjà exploités sous forme d'articles qui n'ont rien perdu de leur pertinence. Parallèlement, Jean-Marie Cauchies dresse, dès 1975, une liste chronologique – qualifiée de provisoire, mais qui connaîtra peu de remaniements – des ordonnances de Philippe le Bon pour le Hainaut<sup>8</sup>. Soutenue en mai 1978, sa thèse, une considérable synthèse forte de trois volumes, est remarquée par les spécialistes, unanimement saluée pour ses grandes qualités. Mariant avec bonheur les trois axes majeurs des travaux qu'il continue de mener (droit, Hainaut et époque bourguignonne), l'œuvre se voit décerner le Prix Vicomte Charles Terlinden pour la période 1977-1980 et est publiée, quasi intégralement, quatre ans plus tard<sup>9</sup>.

C'est également à cette période que Jean-Marie Cauchies découvre les activités du Centre européen d'Études burgondo-médianes. Fondée en 1958-1959, cette association, vouée à l'étude des Bourgognes, principalement – mais non exclusivement – durant l'époque des ducs Valois, organise des rencontres annuelles autour d'un thème plus ou moins défini. C'est par le biais de Pierre Cockshaw, déjà cité, qu'il est invité à en rejoindre les rangs. Au cours des Rencontres de 1974 qui se déroulent à Bruxelles et à Malines, Jean-Marie Cauchies prend pied dans cette société, alors en pleine dérive : réputation de « club mondain », communications de qualité variable, baisse significative des effectifs, difficultés financières... Malgré cette situation peu encourageante, il y fait la connaissance d'autres universitaires issus de pays voisins et prend la mesure d'un réseau scientifique à (re)fédérer. Le Comité l'agrée comme membre associé<sup>10</sup>, ignorant que le rôle de cette nouvelle recrue allait permettre ni plus ni moins que le sauvetage du Centre. Lors des Rencontres de Dijon, les 19-20 septembre 1980, le secrétaire général, le baron Drion du Chapis, annonce sa démission pour raisons de santé. Celle-ci coïncide avec la première prise de parole de Jean-Marie Cauchies à la tribune du Centre sur des aspects « techniques » qu'il maîtrise déjà parfaitement et qui fait forte impression<sup>11</sup>.

Son heure arrive bientôt. Cheville ouvrière des Rencontres de Mons (1982), devenu entre-temps membre effectif, Jean-Marie Cauchies est approché pour intégrer – sur les recommandations de l'historien de la littérature Roger Henrard – le Comité exécutif et, *in fine*, reprendre en main le secrétariat général. Attiré par cette perspective, il pose cependant plusieurs conditions ; le Comité lui donne carte blanche. Les mesures entreprises visent à refaçonner en profondeur les visées et les moyens de l'institution qui, pour la circonstance, adopte un nouveau nom : le Centre européen d'Études bourguignonnes, qui se dote, dès 1984, de nouveaux statuts. En prônant la tenue de rencontres aux objectifs exclusivement scientifiques, clairement circonscrites aux XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, la publication rigoureuse et régulière des actes de ces rencontres, l'accroissement du nombre de membres, dû en bonne part à une réduction du montant de la cotisation

8 Id., Liste chronologique provisoire des ordonnances de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, pour le comté de Hainaut (1425-1467), dans *Bulletin de la Commission royale pour la Publication des anciennes Loix et Ordonnances de Belgique*, t. 26, 1975, p. 35-146.

9 Id., *La législation princière pour le comté de Hainaut. Ducs de Bourgogne et premiers Habsbourg (1427-1506). Contribution à l'étude des rapports entre gouvernants et gouvernés dans les Pays-Bas à l'aube des temps modernes*, Bruxelles, 1982.

10 Son agrégation est approuvée par l'Assemblée générale des membres le 25 septembre 1975, et c'est en cette qualité qu'il figure dans la liste publiée dans *Publication du Centre européen d'Études burgondo-médianes*, t. 17, 1976, p. 8.

11 Id., L'essor d'une législation générale pour les Pays-Bas bourguignons dans le dernier quart du xv<sup>e</sup> siècle : aperçu et suggestions, dans *Publication du Centre européen d'Études burgondo-médianes*, t. 17, 1981, p. 59-70.

(désormais obligatoire pour chaque membre) et à la campagne promotionnelle qu'il entreprend personnellement, et le maintien, tant que faire se peut, d'une bonne santé financière pour ce dernier, et en en étant le garant, il est indiscutable que Jean-Marie Cauchies a jeté les bases d'une association qui, sans elles, et sans lui, à coup sûr, n'existerait plus de nos jours. En assumant au quotidien les multiples tâches qu'induit une telle fonction pendant plus de trente ans, il est resté incontestablement la figure emblématique – pour ne pas dire l'âme – d'un Centre auquel il consacre tout à la fois son temps, son énergie et son cœur. Parallèlement, Jean-Marie se propose de remettre sur pied l'ancienne Chaire d'études bourguignonnes de l'Université de Louvain, tombée en désuétude. Il établit le Centre belge d'études bourguignonnes (1400-1600), une structure commune aux Facultés Saint-Louis et à l'UCL, dont l'objet est la mise en lumière, par le biais de leçons publiques, des nombreuses facettes de la « civilisation » bourguignonne. Ici aussi, il en assumera le secrétariat de 1984 à 2012.

Au tournant des années 1970-1980, sa charge d'enseignant s'accroît rapidement, mais Jean-Marie poursuit ses activités scientifiques avec rigueur, tant sur le plan du droit et des institutions bourguignonnes que sur celui de recherches régulièrement fournies pour différentes revues d'histoire du Hainaut où il est fort demandé. Sur le premier plan, il complète, notamment, sa liste des ordonnances pour le comté hainuyer jusqu'à la mort de Philippe le Beau<sup>12</sup> ; sur le second, il multiplie les études ciblées dans des matières qui lui sont chères, où trouvent place les « gouvernants » et les « gouvernés », et qui lui vaudront, plus tard, de rédiger plusieurs notices – dont celle consacrée au *Hennegau* – pour le *Lexikon des Mittelalters*<sup>13</sup>. Le prisme de la législation reste la focale de Jean-Marie, non dans un cadre étroit, mais de plus en plus élargit, dans le temps et dans l'espace, au questionnement de son rôle dans la genèse de l'État moderne<sup>14</sup>.

Le profil des hommes qu'il rencontre au fil de ses recherches l'intéresse tout particulièrement : les agents du prince à l'échelle locale ou régionale, les grands fonctionnaires bourguignons, les membres de la haute noblesse, les chevaliers de la Toison d'or sur lesquels il établit diverses notices<sup>15</sup>. La figure princière retient aussi son attention. C'est d'abord au tour du duc Charles de Bourgogne – auquel il préfère l'épithète de « Hardi » et récuse l'appellation de « Téméraire », un surnom condamnant toute l'action politique du duc –, mis en balance avec son grand rival Louis XI<sup>16</sup>. Si de nombreux auteurs se sont penchés sur ce « combat des chefs », Jean-Marie Cauchies leur consacre des pages d'un style clair et direct, nuancant une vision trop souvent manichéenne – selon le point de vue où l'on se place –, dressant un portrait psycho-

12 ID., Liste chronologique des ordonnances de Charles le Hardi, Marie de Bourgogne, Maximilien d'Autriche et Philippe le Beau pour le comté de Hainaut (1467-1506), dans *Bulletin de la Commission royale pour la Publication des anciennes Lois et Ordonnances de Belgique*, t. 21, 1986, p. 1-125.

13 ID., Art. Hennegau, dans *Lexikon des Mittelalters*, t. 4, Munich-Zurich, 1989, col. 2131-2133.

14 À titre d'exemple : ID., Pouvoir législatif et genèse de l'État dans les principautés des Pays-Bas (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.), dans *Renaissance du pouvoir législatif et genèse de l'État*, dir. A. GOURON, A. RIGAUDIÈRE, Montpellier, 1988, p. 58-74 ; ID., La législation dans les Pays-Bas bourguignons : état de la question et perspectives de recherches, dans *Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis*, t. 61, 1993, p. 375-386 ; ID., H. DE SCHEPPER, *Justice, grâce et législation. Genèse de l'État et moyens juridiques dans les Pays-Bas, 1200-1600*, Bruxelles, 1994.

15 Outre le *Lexikon des Mittelalters* déjà cité, ajoutons les notices réalisées dans divers volumes de la *Nouvelle Biographie nationale* (depuis 1994) ou dans l'ouvrage *Les Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au XV<sup>e</sup> siècle. Notices bio-bibliographiques*, dir. R. DE SMEDT, Francfort-sur-le-Main, 1994, 2<sup>e</sup> éd. revue et augm., 2000.

16 J.-M. CAUCHIES, *Louis XI et Charles le Hardi. De Péronne à Nancy (1468-1477) : le conflit*, Bruxelles, 1996.

logique des deux personnages dont les enjeux, les ambitions et les limites sont mis en lumière à l'aune d'une Europe qui n'attendait pas passivement l'issue de cet affrontement. Parallèlement, Jean-Marie s'intéresse de plus en plus à Philippe le Beau, que les figures écrasantes du père (Maximilien d'Autriche) et du fils (Charles Quint) ont trop souvent relégué parmi les « seconds couteaux » de l'historiographie bourguignonne. De patients dépouillements dans plusieurs dépôts d'archives, des séjours en Castille et en Autriche, un cheminement vers Saint-Jacques-de-Compostelle, où il retrouve les traces ibériques de son héros en 1997, sont autant de stimulants pour la réflexion du chercheur. Ses contributions tendent à remettre à sa juste place ce « chaînon manquant », lien parfait entre ducs Valois et Habsbourg. L'entourage princier est passé au crible, les agents des « coulisses » sont détectés, les manifestations du pouvoir sont analysées, les actions politiques personnelles sur l'échiquier « national » et européen sont mesurées. La synthèse, première biographie en français sur ce « dernier duc de Bourgogne », voit le jour en 2003<sup>17</sup>.

L'historien sait qu'il n'est pas d'histoire sans sources et que l'un des principaux moyens pour la renouveler est d'en explorer et d'en éditer de nouvelles. Jean-Marie n'aura pas manqué de faire siens ces truismes en publiant plusieurs volumes de sources diplomatiques. En 2001, sortait de presse, sous l'égide de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances, le recueil des ordonnances du duc de Bourgogne Jean sans Peur<sup>18</sup>. Quelques années plus tard, en 2010, ce furent celles de Philippe le Bon pour le comté de Hainaut, aboutissement logique du corpus qui avait alimenté sa thèse de doctorat<sup>19</sup>. En 2013, le volume hainuyer sera complété, pour le même principat, par celui des ordonnances générales<sup>20</sup>. Mais il y a plus. Jean-Marie a actuellement en chantier, d'une part, l'édition des ordonnances du Namurois durant le règne de Philippe le Bon, pour un volume où l'on trouvera également celles relatives au Luxembourg, confiées aux bons soins de Jean-Marie Yante. D'autre part, l'édition, là encore en collaboration – cette fois avec Valérie Bessey – des ordonnances de l'hôtel du duc Philippe le Beau, prévu dans la collection des *Instrumenta*, chez Thorbecke, est également en bonne voie. Enfin, les qualités d'éditeur de notre jubilaire ne se sont pas uniquement exprimées à propos de textes édictaux ; on lui sait également gré d'avoir pu mettre au point – et ce ne fut pas chose aisée – le carnet de notes (ou plutôt comme l'éditeur le dénomme lui-même le grimoire) d'un chroniqueur et indiciaire – et non incendiaire comme un de ses estimés confrères académiciens avait cru le comprendre –, Jean Lemaire de Belges en l'espèce, pour une période s'étendant d'août 1507 à février 1509, publié dans la *Collection des anciens auteurs belges*, à l'Académie royale de Belgique. Ce travail faisait suite à l'édition de la *Chronique annale* de Lemaire réalisée par Anne Schoysman pour laquelle notre ami avait dressé l'index des noms propres et rédigé les notes historiques en 2001<sup>21</sup>.

Poussant plus avant son rôle d'animateur des études bourguignonnes en Belgique, Jean-Marie prend la direction d'une nouvelle collection auprès de la maison d'édition Brepols dès 1998. Histoire, politique, finance, histoire de l'art, littérature... sont au-

17 ID., *Philippe le Beau, le dernier duc de Bourgogne*, Turnhout, 2003.

18 *Ordonnances de Jean sans Peur (1405-1419)*, éd. J.-M. CAUCHIES, Bruxelles, 2001.

19 *Ordonnances de Philippe le Bon pour le comté de Bourgogne (1425-1467)*, éd. ID., coll. G. DOCQUIER, Bruxelles, 2010.

20 *Ordonnances générales de Philippe le Bon (1430-1467)*, éd. J.-M. CAUCHIES, coll. G. DOCQUIER, Bruxelles, 2013.

21 JEAN LEMAIRE DE BELGES, *Chronique de 1507. Édition critique*, éd. A. SCHOYSMAN, coll. J.-M. CAUCHIES, Bruxelles, 2001 ; ID., *Le carnet de notes d'un chroniqueur (août 1507-février 1509). Introduction, édition et commentaires*, éd. J.-M. CAUCHIES, Bruxelles, 2008.

tant de thématiques évoquées dans la série *Burgundica* qui comptabilise à ce jour vingt-cinq volumes de grande qualité. Chez le même éditeur, il co-dirige également, avec Jacqueline Guisset, les actes des colloques internationaux en castellologie organisés par la Fondation Van der Burch, basée au château d'Écaussinnes-Lalaing, que Jean-Marie préside depuis 2002. Gageons qu'il poursuivra, comme il l'a toujours fait, à maintenir le cap. Sa bibliographie récente peut en témoigner. Jean-Marie continue d'apprendre et poursuit ses questionnements – ceux-ci apparaissent bien souvent dans le sous-titre de ses contributions –, mais, s'il ne tranche pas toujours le problème, il en fournit des éléments de réponse, des pistes de recherche à explorer.

Au cours d'une présentation sur son cheminement professionnel, réalisée voici quelques années, Jean-Marie se définissait comme « passeur ». Indubitablement, il en est un. Passeur d'idées et de concepts, mais également passeur entre périodes, entre réseaux, entre personnes. Mais, plus qu'un passeur, Jean-Marie est devenu au fil des ans, pour bon nombre d'entre nous qui le côtoyons, un guide sûr. Les champs qu'il a défrichés, semés et labourés sont aujourd'hui les récoltes dont sa science nous fait profiter, que ce soit sur le plan de la terminologie, de la diplomatique, de l'histoire du droit et des institutions ou encore de l'historiographie. Doté d'une mémoire performante – sans doute une transplantation moderne de ce *terrible cerveau* de l'empereur Maximilien dont parlait le chancelier Mercurino Arborio de Gattinara –, Jean-Marie allie sérieux, rigueur, esprit de synthèse et sens de la nuance dans tous les travaux qu'il a réalisés. Mais ce rapide portrait ne serait pas complet sans les qualités du cœur. Car Jean-Marie est également d'une grande loyauté en amitié et son dévouement est égal pour ses proches, ses collègues et ses étudiants. Pour ces derniers d'ailleurs, il a toujours veillé à mentionner le nom de *tous* ses étudiants en séminaire quand celui-ci débouchait sur une publication. Bien entendu, les éléments méritants – le professeur est exigeant pour les autres comme pour lui-même – sont encouragés, non favorisés, comme dans la parabole des talents qu'il affectionne : de bons résultats sont à faire fructifier.

Ardu à la tâche scientifique, Jean-Marie est également doté d'un humour qui fait mouche. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on ne s'ennuie jamais avec lui. Combien de colloques ne se remémore-t-il pas – tout en en faisant profiter son entourage – par le biais de traits d'esprit, de bons mots ou d'anecdotes cocasses dont il a parfois été la victime à ses dépens ! C'est aussi un « bon-vivant », gastronome à ses heures, mais ne dédaignant pas non plus une cuisine roborative goûteuse. Les soirées en sa compagnie se prolongent bien souvent, où histoire bourguignonne, géopolitique contemporaine, univers des Schtroumpfs – qui partagent parfois ses aventures –, amour de la musique – on y retrouve sans rivalité le chant *Réveillez-vous Picards !*, des airs de Rossini et de Mahler, *West Side Story* de Leonard Bernstein et les tubes de Marc Aryan qu'il entonne dès que l'opportunité se présente – et cancons académiques font bon ménage. Ce sont des moments chaleureux et privilégiés, car Jean-Marie est de ces hommes qui estiment que les meilleures amitiés se nouent autour d'une bonne table.

Assurément, Jean-Marie Cauchies est un jeune retraité heureux. Et c'est avec confiance que nous espérons pouvoir encore longtemps profiter de ces échanges où nous aurons encore maintes occasions de parler avec et devant lui d'une bibliographie qui continue de s'enrichir considérablement, de toutes ces circonstances où il nous sera donné de réfléchir ou de festoyer avec le maître, le collègue, l'ami. Voire de nouveaux mélanges, faisant suite aux 45 contributions du présent volume qui, nous l'espérons, lui feront honneur *pour la singulière affection qu'avons à luy*.



# UN FANTASME HISTORIOGRAPHIQUE ? LA PUBLICATION DES SOURCES SERVANT À L'HISTOIRE DES ASSEMBLÉES D'ÉTATS DES PAYS-BAS

Marie VAN EECKENRODE

*Chargée de cours à l'Université catholique de Louvain  
Attachée scientifique aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve*

Les archives des assemblées d'États, institutions désignées non innocemment au XIX<sup>e</sup> siècle par le qualificatif d'*assemblées nationales*, bénéficient à cette époque d'une attention particulière : de la part des archivistes et des historiens, bien sûr, mais aussi de la part des autorités publiques. Ce sont ces documents qui, parmi les premiers, jouissent de mesures de protection de la part du gouvernement révolutionnaire français. Par la suite, la Chambre des représentants de la jeune Belgique finance une grande campagne d'édition de sources, mouvement qui encourage archivistes et historiens à se pencher sur le sujet et à réaliser les premiers instruments de recherche et les premières synthèses du genre. Les lignes qui vont suivre s'attachent à comprendre les vicissitudes d'un projet de publication grandiose, porté avec un succès mitigé tantôt par les pouvoirs publics tantôt par le monde académique, pendant près d'un siècle et demi.

## 1. Les préoccupations archivistiques de la période française

Dans nos régions, les premières véritables mesures *archivistiques* d'envergure sont à l'initiative des autorités françaises<sup>1</sup> qui font appliquer dans les régions annexées le modèle déjà en place chez eux<sup>2</sup>. Dès les lendemains de la Révolution, se met en place un système de récupération et de gestion des archives à l'échelle nationale. On fonde un dépôt central à Paris, chargé de conserver *pour toute la République* : en premier lieu les travaux des assemblées nationales, donc des États et de leurs *comités*, mais aussi les procès-verbaux des corps électoraux, les sceaux, les monnaies, l'étalon des poids et

---

\* Nous tenons à remercier pour leur aide précieuse Jelle Haemers (KU Leuven), Marc Libert et Pierre-Alain Tallier (Archives générales du Royaume), ainsi que Geneviève Warland (UCL et Goethe-Universität Frankfurt am Main).

1 Même si le régime autrichien avait déjà vu, en 1773, la création à Bruxelles d'un très discret Bureau d'Archives, dirigé par le brabançon Jean-Baptiste-Goswin de Wynants. A.-M. PAGNOUL, *Le Bureau des Archives de 1773*, dans *Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique* (= ABMB), t. 34/1-2, 1963, p. 109-127 ; H. NÉLIS, Art. Wynants (Jean-Baptiste-Goswin de), dans *Biographie nationale*, t. 27, Bruxelles, 1938, col. 417-421. Une chaire dédiée à l'histoire des Pays-Bas est créée en 1827 et, avec elle, un projet d'édition de sources. F. VERCAUTEREN, *Cent ans d'histoire nationale en Belgique*, t. 1, Bruxelles, 1959, p. 18-19.

2 Un décret publié en France, en l'an II de la République, le 7 messidor (25 juin 1794), et répété dans les territoires « belges » fraîchement annexés, le 10 germinal an IV (30 mars 1796), jette les bases de l'organisation géographique des Archives nationales.

mesures, les traités avec les autres nations, les titres de propriété ou encore les recensements<sup>3</sup>. Ce dépôt central est aidé dans sa mission par un réseau public de bureaux du triage des titres – que Michelet n'hésite pas à qualifier de *tribunal révolutionnaire des parchemins*<sup>4</sup> ; un bureau dans chaque chef-lieu de département. On parle donc plus de titres que d'archives. La volonté des autorités n'est pas encore de créer des lieux de conservation de documents qui seraient mis à la disposition du citoyen et du « chercheur » (même si des documents sont effectivement sélectionnés par les bureaux pour leur intérêt historique). Il ne semble pas que cette mesure vise uniquement à détruire les signes de la royauté et de la féodalité, comme il y en aura de multiples manifestations par ailleurs. Il s'agit aussi de la volonté manichéenne de séparer documents « utiles » et documents « inutiles », adjectifs utilisés de manière récurrente<sup>5</sup>. Le jeune État français cherche d'abord à rassembler les outils nécessaires à son fonctionnement et à son renforcement. Les consignes sont claires : *exeunt les titres féodaux*, au pilon les documents relatifs aux domaines aliénés ! À ce moment, les archives dépendent directement du Ministère des Finances.

Tel est le système qui est censé prévaloir dans nos régions dès 1796. Des bureaux de triage des titres sont créés dans les Neuf Départements réunis. Les quelques préposés locaux appliquent tant bien que mal les instructions qui leur sont données<sup>6</sup>, malgré le peu de moyens mis à leur disposition et malgré leur manque de formation. Heureusement pour la recherche historique, ce projet de tri drastique ne sera jamais vraiment exécuté. Les commissaires au triage sont supprimés par décision ministérielle du 1<sup>er</sup> floréal an X (21 avril 1802)<sup>7</sup>, avant d'avoir pu mener à bien leur colossale mission. Les dépôts départementaux sont maintenus.

L'avènement du régime hollandais ne bouscule pas fondamentalement l'organisation des dépôts d'archives de la future Belgique ; ceux-ci se voient octroyer plus de reconnaissance et de moyens d'action. À leur tête, une hiérarchie de fonctionnaires prend corps. Telle est la situation des Archives de l'État, dont Louis-Prospér Gachard<sup>8</sup>, premier archiviste général du Royaume, reçoit la charge dès 1831<sup>9</sup>. Nous ne reviendrons pas ici sur le spectaculaire développement des Archives de l'État sous l'égide de

3 Trois classes de documents sont définies : les papiers jugés inutiles (féodaux) destinés à la destruction, les archives encore utiles pour l'administration et le public (futures séries E, G, H, O et P à Z) et enfin les chartes et manuscrits présentant un intérêt scientifique ou pédagogique (futures séries K, L et M). ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE, *État général des fonds*, fiche descriptive de la Série K. *Monuments historiques*.

4 J. MICHELET, *Histoire de France, depuis les origines jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle*, t. 2, Paris, 1833, p. 700.

5 Voir à ce propos le décret de la Convention nationale du 3 brumaire an II (24 octobre 1793) ; M. CARNIER, L'expérience est le nom que chacun donne à ses erreurs. Cent cinquante ans de tri aux Archives de l'État à Gand, dans *L'erreur archivistique. De la compréhension de l'erreur à la perception et à la gestion des incertitudes*, éd. C. SCHOUKENS, P. SERVAIS, Bruxelles, 2009, p. 139 ; et, avec prudence, E. BOUTARIC, Les archives de l'Empire. À propos d'un rapport de M. F. Ravaisson, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 24, 1853, p. 260-261.

6 Rédigées par Armand-Gaston Camus, à la tête de ces Archives nationales en pleine construction, ancien membre du Tiers et archiviste de l'Assemblée constituante.

7 Les archives sont entretemps passées dans les compétences du ministre de l'Intérieur.

8 E. AERTS, L. DE MECHELEER, R. WELLENS, L'âge de Gachard. L'archivistique et l'historiographie en Belgique (1830-1885), dans *Archivi e storia nell'Europa del XIX secolo. Alle radici dell'identità culturale europea. Atti del convegno internazionale di studi nei 150 anni dall'istituzione dell'Archivio Centrale poi Archivio di Stato, di Firenze*, Firenze, 4-7 dicembre 2002, t. 2, Rome, 2006, p. 571-600.

9 Il travaillait déjà au sein des Archives du Royaume, depuis 1826, en qualité de secrétaire-archiviste adjoint, sous les ordres de Pierre-Jean L'Ortye. J. STEURS, *Archivisten in dienst van het Verenigd Koninkrijk*. II. De L'Ortye, dans *Nederlandsch Archievenblad*, t. 42, 1934-1935, p. 114-117.



Gachard et sur le prodigieux travail qu'il a réalisé avec son équipe restée anonyme<sup>10</sup>. Ce qui intéresse notre propos c'est, en Belgique et à travers toute l'Europe, le changement perceptible de ton employé dans les publications, officielles comme scientifiques, à propos des archives. Celles-ci ont changé de statut : elles ne sont plus seulement la chose de l'État, de l'administration, elles deviennent une affaire publique, concernant l'ensemble de la société civile<sup>11</sup>.

## 2. Les appétits patriotiques du XIX<sup>e</sup> siècle

*C'est dans les actes des états qu'il faut chercher  
l'expression des vœux et des besoins du peuple  
aux diverses époques. – L.-P. GACHARD (1841)<sup>12</sup>*

Pour la jeune nation belge, l'heure est à légitimer son existence et à justifier son régime constitutionnel<sup>13</sup>. Bien sûr, tout comme pour les révolutionnaires français, les archives sont un point d'appui indispensable pour garantir le bon fonctionnement de la chose publique. Mais des publications répétées au *Moniteur belge* durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle ont ceci en commun qu'elles mettent en avant la dimension patriotique des préoccupations archivistiques, expressément à l'égard des archives des assemblées d'États. Les autorités belges suivent de près le travail encadré par l'archiviste général et l'évolution de la situation des différents dépôts d'archives. En témoignent, par exemple, les rapports remis par Gachard au Ministre de l'Intérieur et publiés en tout ou en partie au *Moniteur*. Les premières lignes officielles écrites en 1831 par le jeune archiviste général contiennent déjà les trois axes fondamentaux qu'il développera tout au long de sa carrière : soutenir le bon fonctionnement de la chose publique, garantir les intérêts des citoyens, permettre la réalisation d'une histoire de la patrie<sup>14</sup>.

### 2.1 Les États généraux

Le 17 mars 1836, la première proposition de publier les actes des États généraux depuis le règne de Philippe le Bon est formulée lors d'une séance de la Chambre, dans le chef d'un représentant tournaïsen, Barthélémy Dumortier. Gachard se lance alors avec un enthousiasme débordant dans ce gargantuesque projet d'édition de sources. Il exécute ce que l'on appellerait aujourd'hui une « enquête de faisabilité » et déclare : « De toutes les publications qui ont été faites jusqu'ici, il n'en est certainement aucune dont l'utilité, dont l'opportunité fût plus manifeste. Ce serait un magnifique monument élevé à la fois à l'histoire et aux libertés parlementaires du pays<sup>15</sup>. » Quelques éléments portent à croire que le projet n'est pas né dans l'imagination de l'élu tournaïsen, mais plutôt dans celle de Gachard lui-même. C'est dans l'administration tour-

10 S. ONGHENA, *Le prince des archivistes. Intellectuelle biographe van Louis-Prospere Gachard. 1800-1885*, Mémoire de licence inédit, KU Leuven, 2004.

11 O. GUVOTJEANNIN, Les grandes entreprises européennes d'édition de sources historiques des années 1810 aux années 1860, dans *Archives et nations dans l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2004, p. 134-170. Voir plus largement l'ensemble des études de ce volume, entre autres les *remarques finales* de K. POMIAN.

12 Lettre de L.-P. Gachard parue au *Moniteur belge* du 28 décembre 1841.

13 J. STENGERS, É. GUBIN, *Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918*, t. 2, *Le grand siècle de la nationalité belge*, Bruxelles, 2002, p. 7-33.

14 Voir par exemple L.-P. GACHARD, *Notice sur le dépôt des Archives du Royaume de Belgique*, Bruxelles, 1831, p. III.

15 *Moniteur belge*, 28 décembre 1841.

naissienne que le futur archiviste général a fait ses premières armes et il faut bien dire que B. Dumortier n'était alors guère porté par ce genre de matière<sup>16</sup>. La rapidité avec laquelle Gachard produira ses premiers rapports à l'attention de la Chambre<sup>17</sup> et le fait qu'il avait publié deux ans plus tôt les actes des États généraux de 1790<sup>18</sup> prouvent sa déjà grande accointance avec le sujet.

Pour Gachard et ses contemporains, les États généraux de la période bourguignonne sont, sans discussion possible, la préfiguration de notre Parlement. Publier les actes des États généraux depuis Philippe le Bon, c'est tout simplement constituer une série quatre fois centenaire d'*Annales parlementaires* ; et par là même ancrer profondément les racines de la jeune Belgique dans une institution solide et un long passé commun. L'unification bourguignonne sert de prétexte à l'édification d'un *monument national*. Partout en Europe, les archives médiévales et modernes viennent pareillement au secours de la géopolitique du XIX<sup>e</sup> siècle. Gachard le dit lui-même : « La collection des actes de nos anciens États généraux est une introduction en quelque sorte nécessaire à celle des documents de nos assemblées législatives actuelles. Cette publication ne comblerait pas seulement une lacune de nos annales, et une lacune des plus importantes, car c'est dans les actes des États qu'il faut chercher l'expression des vœux et des besoins du peuple aux diverses époques ; elle ferait voir encore que, dans tous les temps, les représentants de la nation belge se montrèrent les dignes défenseurs de ses intérêts et de ses droits<sup>19</sup>. » Mais pour Gachard, l'enjeu est également de servir la recherche historique, discipline naissante, soucieuse d'exhaustivité et de critique des documents, désireuse d'offrir au tout-venant l'accès à ce patrimoine désormais commun. Il ne s'agit pas du premier projet d'édition de *monuments historiques* porté par le gouvernement belge. Gachard reçoit des instructions en ce sens dès 1832. Citons, parmi d'autres projets ambitieux, la naissance de ce qui deviendra la *Commission royale d'Histoire* en 1834, ou le lancement, deux ans plus tard, de la féconde *Collection de chroniques belges inédites relatives à l'histoire de la Belgique*<sup>20</sup>.

La Chambre des représentants s'enflamme donc pour un projet d'édition des travaux de ce qu'elle considère comme son prédécesseur en droit : les États généraux des Pays-Bas, né à la fin du règne de Philippe le Bon. Les députés ne semblent alors pas s'en rendre compte, mais le travail est gigantesque, tout simplement parce que les États généraux n'ont pas constitué de fonds d'archives. Cette assemblée est toujours restée itinérante, ne s'est jamais réunie de manière régulière et n'a jamais strictement tenu de registres aux délibérations. On ne pourra donc se contenter d'exhumer une série continue de registres : il faudra *composer, fabriquer* un monument national comme

16 *Actes des États généraux des anciens Pays-Bas*, t. 1, *Actes de 1427 à 1477*, éd. J. CUVELIER, J. DHONDT, R. DOEHAERD, Bruxelles, 1913, p. VII.

17 Ainsi que d'autres rapports publiés dans des délais encore plus brefs : un article, intitulé Des anciennes assemblées nationales de la Belgique, paraît en deux fois dans le journal *L'Indépendant*, 6<sup>e</sup> a., n° 105, 14 avril 1836, et n° 131 (10 mai 1836) ; mais également sous une forme plus complète et sous le même titre dans la *Revue de Bruxelles*, novembre 1839, p. 1-79 et décembre 1839, p. 1-109.

18 Dans une édition de source de 450 pages visant plus largement à mettre à la disposition des chercheurs les documents nécessaires à l'étude de la Révolution brabançonne. L.-P. GACHARD, *Documents politiques et diplomatiques sur la Révolution belge de 1790, publiés avec des notes et des éclaircissements*, Bruxelles, 1834 ; R. WELLENS, Les travaux relatifs à l'histoire des États généraux des Pays-Bas depuis l'accession de la Belgique à l'indépendance, dans *Miscellanea Roger Petit, Archives et Bibliothèques de Belgique*, t. 61, 1990, p. 533.

19 *Moniteur belge*, 28 décembre 1841.

20 Voir à ce sujet VERCAUTEREN, *Cent ans d'histoire nationale*, p. 67 ; R. DE SCHRYVER, *Historiografie. Vijfentwintig eeuwen geschiedschrijving van West-Europa*, Louvain, 1990, p. 295-297.

on le fera pour la colonne du Congrès<sup>21</sup>. Les documents sont à chercher, d'une part, dans les archives des institutions ayant envoyé des députés aux États généraux : les États « provinciaux »<sup>22</sup> et, d'autre part, dans les archives des membres de ceux-ci. Il est dès lors nécessaire de faire appel aux archives régionales et locales. Bref, le dépouillement préalable au travail d'édition est démesuré, d'autant qu'à cette époque, aucun de ces fonds ne dispose d'inventaire... Tout est à faire.

En 1841, la Chambre des représentants entérine la décision de procéder à une édition des actes des États généraux. Les questeurs chargés d'exécuter la décision s'adressent tout naturellement à Gachard, premier d'entre les historiens de la nation, « qui, par sa position, par la connaissance qu'il possède de toutes les archives du pays, pouvait, mieux que tout autre, seconder les vues patriotiques de nos représentants<sup>23</sup> ». Celui-ci, passionné par le sujet, leur adresse dès le 1<sup>er</sup> décembre 1841 une réponse longue et circonstanciée, sous la forme d'un rapport de près de 200 pages<sup>24</sup>. Il contient une sorte d'état de la question, un aperçu des sources disponibles, des efforts à fournir et, surtout, une première liste des réunions des États généraux, depuis 1465. Cette liste n'est pas complète, c'est un document de travail imparfait, mais elle constitue tout de même un tour de force de la part de l'archiviste. Vu les délais tenus par Gachard pour fournir cette réponse à la Chambre, ce rapport devait nécessairement être « sur le feu » depuis un moment déjà...

Les travaux sont lancés : en un peu plus de 30 ans, Gachard publie les actes de certaines sessions des États généraux. Celles qui l'intéressent le plus, celles qui correspondent le plus aux préoccupations du moment et peut-être aussi celles qui sont les plus faciles d'accès : les États de 1476<sup>25</sup>, 1482<sup>26</sup>, 1492<sup>27</sup>, 1498<sup>28</sup>, 1499<sup>29</sup>, 1503<sup>30</sup>, 1576 à 1580<sup>31</sup>, 1600<sup>32</sup>, 1632<sup>33</sup> et même ceux, pourtant très récents, de 1790<sup>34</sup>. Le vocable *actes* regroupe en fait une très grande variété de documents (ou souvent d'extraits de documents) qui concernent, en tout ou en partie, le travail des États généraux : des

21 Voir ci-dessous l'incident survenu lors de la réunion de la Chambre des représentants du 30 novembre 1860.

22 Et principalement les États de Brabant, à la garde desquels étaient confiés les documents produits et reçus lors des sessions des États généraux.

23 *Moniteur belge*, 18 décembre 1841.

24 L.-P. GACHARD, *Lettre à MM. les Questeurs de la Chambre des Représentans sur le projet d'une collection de documents concernant les anciennes assemblées nationales de la Belgique*, Bruxelles, 1841, 183 p. L'introduction paraît également au *Moniteur belge* du 28 décembre 1841 (voir également le *Moniteur belge* du 18 décembre 1841 pour l'annonce de la publication). Ce rapport doit beaucoup aux articles précédemment publiés par Gachard dans la *Revue de Bruxelles* (voir *supra*). VERCAUTEREN, *Cent ans d'histoire nationale*, p. 80.

25 L.-P. GACHARD, Les États de Gand en 1476, dans *Trésor national. Recueil historique, littéraire, scientifique, artistique, commercial et industriel*, t. 3, 1842, p. 258-273.

26 Id., Relation des États généraux tenus à Gand aux mois d'avril et de mai 1482 rédigée par Jeannet de la Ruyelle, bourgeois de Namur, député à cette séance, dans *Analectes historiques*, 8<sup>e</sup> sér., *Bulletin de la Commission royale d'Histoire* (= BCRH), 3<sup>e</sup> sér., t. 1, 1860, p. 311-341.

27 Id., Relation de l'assemblée des États généraux tenue à Malines en février-mars 1492, dans *Analectes historiques*, 10<sup>e</sup> sér., BCRH, 3<sup>e</sup> sér., t. 4, 1863, p. 330-362.

28 Id., *Analectes historiques*, 16<sup>e</sup> sér., BCRH, 3<sup>e</sup> sér., t. 12, 1871, p. 154-157.

29 *Ibid.*, p. 158-163 ; Id., *Lettres inédites de Maximilien, duc d'Autriche, roi des Romains et empereur sur les affaires des Pays-Bas*, 2<sup>e</sup> part., 1489-1508, Bruxelles-Gand-Leipzig, 1852, p. 91-101.

30 *Ibid.*, p. 311-341.

31 Le projet initial prévoyait de publier les actes jusqu'en 1585. Id., *Actes des États Généraux des Pays-Bas*, t. 1, 6 septembre 1576-14 août 1578 et t. 2, 15 août 1578-30 décembre 1580, Bruxelles, 1861-1866.

32 Id., *Actes des États généraux de 1600*, Bruxelles, 1849.

33 Id., *Actes des États généraux de 1632*, 2 vol., Bruxelles, 1853-1866.

34 Id., *Documents politiques et diplomatiques*.

articles de comptabilités urbaines finançant les déplacements des députés aux discours prononcés par les délégués princiers, en passant par la correspondance échangée entre les gouvernants et les gouvernés.

## 2.2 Les États provinciaux

En 1860, à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance de la Belgique, un arrêté royal daté du 27 septembre charge Louis-Prosper Gachard d'une mission connexe, mais non moins complexe : la réalisation d'un *Tableau des anciennes assemblées nationales*<sup>35</sup>. Pour chaque principauté, celui-ci devait contenir cinq colonnes : dates des assemblées ; lieux ; noms, titres et qualités des députés ; objet sommaire des délibérations ; indication des sources. Gachard souhaite que l'on joigne à ce tableau une liste analytique des documents relatifs aux anciennes assemblées nationales que renferment les dépôts et estime la future publication à 5 ou 6 volumes<sup>36</sup>. Donner l'information ne suffit pas, il faut la justifier, à grand renfort de textes authentiques. Le projet prend désormais une tout autre dimension...

De colossale, la tâche en devient presque insurmontable ; les objectifs hors d'atteinte. Des dizaines de personnes y sont associées, en Belgique et à l'étranger<sup>37</sup>. Les archivistes des différents dépôts des Archives de l'État et de certaines villes sont mobilisés<sup>38</sup>. Ils doivent dépouiller les fonds qu'ils ont sous leur garde selon des instructions précises élaborées par Gachard et diffusées le 14 mars 1861. Ils entretiennent, pour la plupart, une correspondance avec l'Archiviste général afin d'être guidés dans leur travail et lui envoient les résultats de leurs recherches par retour de courrier<sup>39</sup>.

La Belgique n'est pas la seule à s'être engagée dans un projet national de publication des actes de ses assemblées d'États : le mouvement est européen. En France, la

35 Pour tout ceci, voir surtout pour la correspondance entre Gachard et le ministre de l'Intérieur : AGR, Enseignement supérieur, ancien fonds, n° 421.

36 J. CUVELIER, Liste des copies concernant les Actes des États généraux réunies par Gachard, dans *BCRH*, t. 75, 1906, p. XLIII.

37 C'est L.-P. Gachard en personne qui s'est rendu dans le nord de la France, aux Pays-Bas et en Espagne, dans les années 1840, afin d'explorer les archives des principautés ne se trouvant pas sur le territoire belge mais ayant siégé aux États généraux et les archives de Simancas. Il y reçoit un bon accueil de la part des archivistes locaux et rend compte de son travail : L.-P. GACHARD, *Lettres à Messieurs les Questeurs de la Chambre des Représentants sur les documents concernant les anciennes assemblées nationales de la Belgique qui existent dans les dépôts littéraires de La Haye*, Bruxelles, 1843 ; Id., *Lettres à Messieurs les Questeurs de la Chambre des Représentants sur les documents concernant les anciennes assemblées nationales de la Belgique qui existent dans les archives de Simancas et dans les bibliothèques de Madrid*, Bruxelles, 1845 ; G. JANSSENS, Gachard en de ontsluiting van het Archivo General de Simancas, dans *Liber amicorum Doctor J. Scheerder*, Louvain, 1987, p. 313-341.

38 Par une circulaire du ministre de l'Intérieur, en 1861.

39 Gachard rédige lui-même des rapports intermédiaires, à l'attention du ministre de l'Intérieur, non pour lui fournir l'état intermédiaire d'avancement du tableau, mais pour lui fournir un état des lieux de la documentation disponible. Le premier rapport est rendu le 7 juillet 1864. Gachard y résume le contexte dans lequel s'inscrivent les travaux, la méthode adoptée, l'avancement de la recherche historique et un aperçu des archives disponibles pour une poignée de principautés. L.-P. GACHARD, *Rapport à Monsieur le Ministre de l'Intérieur sur les travaux entrepris pour la formation du tableau des anciennes assemblées nationales*, Bruxelles, 1864, 28 p. Le deuxième rapport, rentrant beaucoup plus dans le détail, rendu le 8 décembre 1864, rend compte des missions de Gachard en France. Id., *Deuxième rapport à Monsieur le Ministre de l'Intérieur sur les travaux entrepris pour la formation du tableau des anciennes assemblées nationales de la Belgique*, Bruxelles, 1865, 33 p. Le troisième et dernier rapport, rendu le 3 février 1866, est publié juste avant que ne sonne le glas pour le projet de tableau synoptique. Gachard veut y faire un nouvel état partiel de la question. Id., *Troisième rapport à Monsieur le Ministre de l'Intérieur sur les travaux entrepris pour la formation du tableau des anciennes assemblées nationales de la Belgique*, Bruxelles, 1866, 21 p.

Chambre des députés lance le projet deux ans avant la Belgique, mais pour une assemblée d'États généraux ayant une activité bien moins soutenue que dans nos principautés. Aux Pays-Bas, les résolutions des États généraux sont publiées à partir de 1828, mais la période concernée est évidemment moins longue d'un bon siècle<sup>40</sup>. Des projets similaires éclosent en Angleterre, en Espagne, plus tard en Prusse et ailleurs<sup>41</sup>. Les députés belges ne veulent surtout pas être en reste et souhaitent clairement se positionner à la pointe du progrès. Et c'est d'ailleurs au cours d'une visite chez nos voisins du Nord, que Charles Rogier, ministre de l'Intérieur, aurait eu l'idée de faire réaliser ce tableau synoptique des anciennes assemblées nationales. Il raconte qu'en déambulant dans la salle des États généraux, à La Haye, ses yeux se sont arrêtés sur un grand tableau, sur lequel figuraient de manière très sommaire les dates des assemblées, les noms des représentants et l'objet de la réunion. Le ministre espère voir le projet aboutir dans un délai d'un an<sup>42</sup>. C'est bien évidemment impossible vu l'état de la documentation, le nombre d'assemblées et la période à couvrir.

### 2.3 Les causes de l'échec

Avec ce projet de tableau synoptique, on peut dire que les autorités belges succombent vraiment à la vision romantique et libérale des États généraux et provinciaux, soi-disant émanation de la nation, du peuple ou du moins des représentants de celui-ci. On dépeint ces *anciennes assemblées nationales* comme des assemblées constituantes et libertaires ; ce qui est à la fois caricatural et anachronique, mais répond au besoin de créer une histoire nationale, en mettant en exergue des institutions propres à une Belgique déjà multiséculaire<sup>43</sup>. Il est manifeste que la Chambre des représentants n'a aucune idée non seulement de l'ampleur de la tâche demandée aux archivistes, mais non plus de la nature des institutions qu'elle veut mettre en lumière. Bien sûr, vu l'état de la recherche historique et les courants de pensée en vogue à ce moment, on ne peut l'en blâmer. Mais ce clivage explique en partie le fait que le projet ne sera jamais mené à son terme. Une autre raison est à chercher dans le manque de crédits alloués par la Chambre du vivant de Gachard. En plus de coordonner scientifiquement, pour le compte des autorités publiques, un projet titanesque dans tout le pays et à l'étranger,

40 J.-C. DE JONGE, *Besluiten van de Staten-Generaal der Nederlanden voor den druk ingereedheid gebragt, en met aantekeningen en bijlagen vermeerderd*, 2 vol., La Haye, 1828.

41 G. GRIFFITHS, *Representative government in western Europe in the sixteenth century. Commentary and documents for the study of comparative constitutional history*, Oxford, 1968, établit des listes d'édition de textes. Pour les projets concrétisés, voir par exemple les énormes travaux collectifs de publication des *Reichstagsakten* du Saint-Empire romain de la nation germanique, entamés en 1893 et toujours poursuivis aujourd'hui par l'Historischen Kommission bei der Bayerischen Akademie der Wissenschaften in München. Citons également le projet bien plus récent d'édition des délibérations des États de Languedoc entre 1648 et 1789, paru en 2009 sous la forme d'un CD-Rom. Il est intéressant de souligner que, là aussi, les ambitions de ce beau projet, porté par une équipe de chercheurs aguerris, ont dû être revues à la baisse. S. DURAND, Les assemblées représentatives (xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle), dans *Liame*, t. 23, 2011. Signalons enfin le récent projet ANR *Politis* (2011), porté par Mireille Touzéry (Université Paris Est Créteil Val-de-Marne) et malheureusement resté sans financement. Il visait à établir un catalogue des assemblées politiques dans le royaume de France, 1302-1789.

42 *Annales parlementaires*, séance du 30 novembre 1860.

43 DE SCHRYVER, *Historiografie*, p. 312. Sur la mémoire communautaire (vue sous l'angle de la commémoration), voir par exemple B. COTTRET, L. HENNETON, La commémoration, entre mémoire prescrite et mémoire proscrite, dans *Du bon usage des commémorations : histoire, mémoire, identité, xvi<sup>e</sup>-xxi<sup>e</sup> siècles*, éd. B. COTTRET, L. HENNETON, Rennes, 2010, p. 18-20. Cette lecture nationaliste, ou même démocratique, du rôle des assemblées d'États ne s'est pas assoupie avec le xix<sup>e</sup> siècle, voir un exemple parmi d'autres : C. SOULE, Chroniques politiques : En 2002, convient-il de célébrer le septième centenaire des États-généraux ?, dans *La Revue administrative*, t. 55, 2002, p. 330-332.

celui-ci doit assez rapidement se battre sur un autre front : la collecte des subsides. Manque d'argent pour dédommager les archivistes participant au projet, manque d'argent pour publier les résultats. Gachard, tout archiviste général qu'il est, peine à obtenir les budgets indispensables de la part d'une administration qui ne se donne pas les moyens financiers de mener à bien son ronflant projet.

Un différend survenu à la Chambre des représentants<sup>44</sup>, durant la séance du 30 novembre 1860 entre le ministre de l'Intérieur, Charles Rogier, et l'historien Louis Hymans, député de Bruxelles, illustre bien notre propos. Par un arrêté du 27 septembre 1860, le gouvernement belge décide d'ouvrir un concours à qui écrira la meilleure *Histoire des anciennes assemblées nationales*. Le texte de l'arrêté n'hésite pas à comparer le projet à celui de la construction de la colonne du Congrès : « L'année dernière, à pareille époque, Votre Majesté inaugurait le monument élevé en l'honneur du Congrès et de la Constitution. Le gouvernement obéit aujourd'hui à la même pensée, en appelant la lumière sur nos anciennes assemblées nationales. » Hymans loue la valeur de l'initiative et la pensée patriotique qui a guidé le projet. Cependant, il s'insurge : comment peut-on encourager l'écriture d'une histoire parlementaire, alors même que les sources ne sont pas encore disponibles, le travail de Gachard n'étant pas terminé ? Comment peut-on allouer des crédits à un ouvrage qui ne pourra qu'être stérile d'avoir été écrit trop vite, alors même que les moyens font défaut du côté de la publication des sources ? Pour Hymans, « la publication des actes de nos anciennes assemblées nationales est un objet de la plus haute importance, de la plus haute utilité pour la Chambre et pour le pays ». Il exhorte Charles Rogier à proposer « vaillamment un crédit pour l'exécution de ce travail, travail glorieux, indispensable, travail que j'appellerai un monument érigé au glorieux passé de la Belgique ». S'ensuit un dialogue de sourds entre un Charles Rogier sûr des bienfaits de son projet et un Louis Hymans courroucé de n'être pas écouté, qui se conclut par un abandon du concours<sup>45</sup>.

### 3. Une concrétisation très relative

Avec la mort de Gachard en 1885, ce n'est pas seulement le concours de Charles Rogier qui est abandonné, mais c'est le projet tout entier de publication des actes et de tableau synoptique, qui périclité. Comme si la question était passée de mode et que le projet n'était alors plus porté que par un seul homme. Joseph Cuvelier estime quant à lui que l'arrêt des travaux est déjà consommé en 1866 : il est vrai que plus aucune publication, plus aucun rapport n'est rédigé au-delà de cette année. Gachard lui-même aurait-il jeté l'éponge ? Ce non-événement n'est pas sans précédent : aux Pays-Bas par exemple, on attend toujours à ce moment l'édition de la suite des deux premiers tomes des résolutions des États généraux parus en 1828 et 1831<sup>46</sup>. La documentation et les notes réunies par Gachard sont laissées à l'abandon par ses successeurs. Le gouvernement ne s'en inquiète plus. Déménagés à maintes reprises, il est à peine exagéré de dire que, jusqu'il y a peu, ce que l'on appelait les *cartons Gachard* fleurissaient encore dans

<sup>44</sup> Pour tout ceci, voir *Annales parlementaires*, séance du 30 novembre 1860, p. 110-115.

<sup>45</sup> Théodore Juste, qui publie quatre ans plus tard son *Histoire des États généraux des Pays-Bas (1465-1790)*, 2 vol., Bruxelles-Paris, 1864, ne sera donc pas primé.

<sup>46</sup> Elle ne paraîtra qu'entre 1915 et 1970, sous une forme plus modeste que la publication de De Jonge (seuls les documents « les plus intéressants » sont publiés), répartie en quatorze volumes tout de même, que l'on doit à N. Japikse dont le travail est continué par H.-H.-P. Rijperman (t. 14 en 1970). N. JAPIKSE, H.-H.-P. RIJPERMAN, *Resoluitien des Staten Generaal van 1576 tot 1609*, 14 vol., La Haye, 1915-1970.



tous les recoins des Archives générales du Royaume : le fonds Gachard, les manuscrits Gachard, des papiers Gachard disséminés dans d'autres fonds et collections, des notes de Gachard aujourd'hui rangées dans le « dossier central », etc.

Ce n'est qu'en 1906, à la demande du secrétaire de la Commission royale d'Histoire, Godefroid Kurth, que l'archiviste général A. Gaillard charge Joseph Cuvelier d'exhumer des « cartons Gachard » les précieuses notes réunies au sujet des assemblées dites représentatives. Nous les appellerons ici les « copies Gachard ». Cuvelier doit en faire un inventaire, qu'il publie dans le *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*<sup>47</sup>. Le projet de tableau des différentes assemblées nationales est visiblement « passé à la trappe », mais la Commission a bien l'intention de reprendre à sa charge la publication des actes des États. Cela n'a rien d'étonnant. Celle-ci était déjà intervenue en 1861 et en 1866, pour faire sortir de presse les éditions de Gachard concernant les années 1576 à 1585 et 1632.

Cuvelier ne s'y attendait pas, mais ce sont des milliers de transcriptions concernant les différentes assemblées d'États que lui livrent les « copies Gachard ». L'inventaire qu'il en fait comporte 83 numéros. S'y trouvent les transcriptions du premier archiviste général et de son équipe, mais aussi et surtout, celles que lui ont envoyées les archivistes des quatre coins de la Belgique, du nord de la France et des Pays-Bas. Bref, la matière est tout à fait suffisante pour relancer, à moindres frais, le projet de publication. Entre 1908 et 1913, plusieurs missions sont effectuées à l'étranger par Henri Pirenne<sup>48</sup> et Joseph Cuvelier, afin de parfaire le corpus de textes. Ils rendent compte de leur travail dans le *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*<sup>49</sup>.

On peut considérer qu'à ce moment, la documentation amassée est suffisante pour une édition de qualité, pour les assemblées ayant été tenues jusqu'en 1477 du moins. Il s'agit maintenant de corriger et de recopier sur fiches isolées les extraits recueillis et de sélectionner ceux qui seront publiés<sup>50</sup>. Au décès d'Henri Pirenne, en 1935, Joseph Cuvelier s'adjoint un autre collaborateur de marque, Émile Lousse, avec lequel il restera en contact épistolaire constant jusqu'en 1943. Ce sont ensuite Renée Doehaerd et Jan Dhondt qui prendront le relais. Ce n'est finalement qu'en 1948 que la Commission royale d'Histoire publie le premier tome des actes des États généraux des anciens Pays-Bas : des premières réunions rassemblant plusieurs *pays* en 1427 jusqu'à la mort de Charles le Téméraire en 1477. On comprend dès lors pourquoi Joseph Cuvelier fait débiter l'introduction du volume par ces quelques mots : « Parmi les publications de la Commission Royale d'Histoire, il n'y en a qu'une qui puisse se prévaloir d'une gestation aussi laborieuse que celle qui fait l'objet du présent volume<sup>51</sup>. »

47 Localiser et réunir ces copies Gachard n'a pas été un travail anodin, vu leur éparpillement notoire. Elles ont été extraites, entre autres, des armoires du secrétariat, des très dommageables *Varia* de plusieurs fonds et collections, de la collection Manuscrits divers, du fonds des Papiers d'État et de l'Audience ou d'ailleurs encore ; localisées parfois grâce au registre des acquisitions des Archives générales du Royaume. CUVELIER, *Liste des copies*, p. XXXVIII-LXVIII.

48 À qui l'on doit H. PIRENNE, Le rôle constitutionnel des États généraux des Pays-Bas en 1477 et 1488, dans *Mélanges Paul Fredericq*, Bruxelles, 1904, p. 267-271.

49 J. CUVELIER, Rapport de mission en Hollande, dans *BCRH*, t. 77, 1908, p. LXII-LXXII ; Id., H. PIRENNE, Rapport de mission en France, dans *BCRH*, t. 79, 1910, p. IX-XIII ; J. CUVELIER, H. PIRENNE, Rapport de mission en Hollande, dans *BCRH*, t. 82, 1913, p. XXV.

50 Pour tout ceci, voir BRUXELLES, AGR, Manuscrits divers, n° 4578. Il s'agit d'un dossier de correspondance et de notes, rassemblées par Henri Pirenne puis par Joseph Cuvelier, au sujet du travail d'édition de ce volume. On y trouve également des notes relatives aux missions réalisées à l'étranger entre 1908 et 1913.

51 *Actes des États généraux*, p. VII.

La Commission ne s'arrête pas là. En 1957, le projet de deuxième tome, qui conduirait l'édition jusqu'à la veille de l'avènement de Charles Quint est mis sur le métier, sous l'impulsion de Paul Bonenfant. Robert Wellens<sup>52</sup>, qui défendra en 1970 une thèse consacrée aux États généraux durant la période bourguignonne<sup>53</sup>, Andrée Van Nieuwenhuysen et Marinette Bruwier font le tour des dépôts, en Belgique et à l'étranger, afin de repérer les actes des États entre 1477 et 1506. Une fois encore, leurs rapports sont publiés dans le *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*<sup>54</sup>. Le deuxième tome semble être sur les rails dans les années 1960... il n'est toujours pas publié aujourd'hui ; vraisemblablement parce qu'il recoupe partiellement le contenu des *Handelingen van de Leden en van de Staten van Vlaanderen*<sup>55</sup> parus entretemps. Nous avons cependant retrouvé aux Archives générales du Royaume, une version assez avancée de ce manuscrit<sup>56</sup>.

Il est tout à fait étonnant de voir le nombre d'archivistes et d'historiens renommés qui ont été séduits par le projet et qui s'y sont investis, de voir que le gouvernement y avait mis les moyens et les formes, au moins pendant quelques années... Et pourtant, le contrat initial n'est, à l'heure actuelle, pas près d'être rempli. Certes, Gachard a publié, çà et là, les actes de certaines assemblées des États généraux. Mais ces publications sont éparpillées, portent des titres disparates et ne sont plus de prime jeunesse. Certes, Cuvelier, Pirenne et leurs collaborateurs nous laissent un volume indispensable à quiconque étudie les rapports entre gouvernants et gouvernés au début de l'ère bourguignonne. Mais la période couverte là est extrêmement restreinte et les limites chronologiques discutées<sup>57</sup>. Bref, c'est surtout une impression de gâchis qui prévaut à l'ouverture de ce dossier.

Durant les années 1960 et 1970, l'histoire des assemblées d'États avait le vent en poupe. Création de revues et de collections à haute valeur scientifique, publication de nombreuses monographies institutionnelles, organisation de colloques, création de

52 Voir son article sur l'historiographie des États généraux : R. WELLENS, Les recherches sur l'histoire des États généraux en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle, dans *XLV<sup>e</sup> Congrès de la fédération des cercles d'archéologie et d'Histoire de Belgique. 1<sup>er</sup> Congrès de l'Association des cercles francophones d'Histoire et d'archéologie de Belgique. Congrès de Comines. 28-31.VIII.1980. Actes*, t. 3, 1980, p. 403-411.

53 ID., Les États généraux des Pays-Bas des origines à la fin du règne de Philippe le Beau (1464-1506), dans *Anciens Pays et Assemblées d'États*, t. 64, 1974.

54 M. BRUWIER, Recherche de documents concernant les États généraux des anciens Pays-Bas dans les archives hollandaises, dans *BCRH*, t. 123, 1958, p. LXXVII-LXXIX ; R. WELLENS, Rapport sur les dépouillements d'archives effectués en Belgique, en Hollande et dans le nord de la France en vue de poursuivre la publication des actes des États Généraux des Pays-Bas, dans *BCRH*, t. 123, 1958, p. XCVII-CXXX ; ID., Actes des États généraux. Recherches dans les dépôts du Nord de la France, dans *BCRH*, t. 124, 1959, p. LVII-CXIII ; ID., *Documents du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle relatifs aux assemblées des États généraux des Pays-Bas, conservés dans les dépôts d'archives hollandais. Rapport de mission*, dans *BCRH*, t. 128, 1962, p. XCV-CXV ; ID., Documents relatifs à l'histoire des États généraux de 1478 à 1506 conservés dans quelques dépôts d'archives en Belgique. Rapport de mission, dans *BCRH*, t. 129, 1963, p. CCCVII-CCCXVII.

55 La Flandre, qui est l'une des principautés les plus puissantes et les plus remuantes des Pays-Bas bourguignons, présente une activité parlementaire particulièrement riche. Outre les synthèses que nous devons à W. Prevenier et à W.P. Blockmans, les actes des Membres et des États de Flandre ont été édités, là encore par la Commission royale d'Histoire (entre 1959 et 1995), dans huit imposants volumes couvrant la période 1384-1506.

56 BRUXELLES, AGR, Papiers Wellens, non classés. Une remise sur le métier de ce manuscrit est en ce moment à l'étude, avec la collaboration de Jelle Haemers (KU Leuven).

57 W. BLOCKMANS, Breaking the rules. The emergence of the States General in the Low Countries in the fifteenth and sixteenth centuries, dans *Zelebrieren und Verhandeln. Zur Praxis ständischer Institutionen im frühneuzeitlichen Europa*, éd. T. NEU, M. SIKORA, T. WELLER, Münster, 2009, p. 185-186.



commissions scientifiques de haute volée<sup>58</sup> : tous les ingrédients étaient alors réunis pour voir renaître, sous une forme plus subtile et plus nuancée, le projet formulé par la Chambre des représentants plus d'un siècle auparavant. Cela n'a pas été le cas.

Nous avons cherché à mettre la main sur la documentation rassemblée par Gachard, ces fameuses « copies Gachard » qui renferment des données aujourd'hui perdues. L'incendie de plusieurs dépôts d'archives depuis la mort de l'archiviste général fait de certaines de ces copies des exemplaires désormais uniques. En premier lieu pour le comté de Hainaut, si cher à Jean-Marie Cauchies. Sont-elles encore conservées aux Archives générales du Royaume, ou même à Bruxelles<sup>59</sup> ? Rien n'est moins sûr. Vu le nombre de collaborateurs associés au projet durant ses différentes phases, ces documents peuvent très bien se trouver à Gand, à Louvain ou ailleurs, dans les caves d'une université ou dans celles d'un particulier. Nous avons eu la chance de retrouver un très petit nombre de ces fiches. Elles sont conservées, par le plus grand des hasards, dans la collection des *Manuscripts divers* des Archives générales du Royaume, au milieu de ce qui doit constituer un fragment des papiers Cuvelier<sup>60</sup>. Il n'y a qu'à espérer que le reste de cette précieuse collection n'ait pas été jeté et qu'un jour il refera surface<sup>61</sup>, peut-être pas pour que le projet d'édition de Gachard voie le jour, mais au moins pour que cette banque de données hors du commun soit remise à l'honneur et proposée aux chercheurs.

58 Citons parmi d'autres le fort développement que connaît, à ce moment, la Commission internationale pour l'histoire des assemblées d'États (fondée en 1937), qui lance sa propre revue en 1981 *Parliaments, Estates and Representation*. La Commission a son siège en Belgique, et sa section belge est particulièrement active, avec le lancement en 1950 de la collection *Anciens Pays et Assemblées d'États*. Voir par exemple J. B. HENNEMAN, Editor's introduction : Studies in the history of parliaments, dans *Legislative Studies Quarterly*, t. 7/2, 1982, p. 161-180.

59 Dernière localisation : en 1943, É. Lousse dit à J. Cuvelier dans une lettre qu'il a renvoyé à Bruxelles toutes les copies Gachard qu'il avait en sa possession. BRUXELLES, AGR, Manuscrits divers, n° 4578.

60 *Ibid.*, n°4647, Papiers Cuvelier.

61 À moins que ces copies n'aient disparu avec Robert Wellens, lorsque celui-ci a mis en musique les actes de la période 1477-1494...

